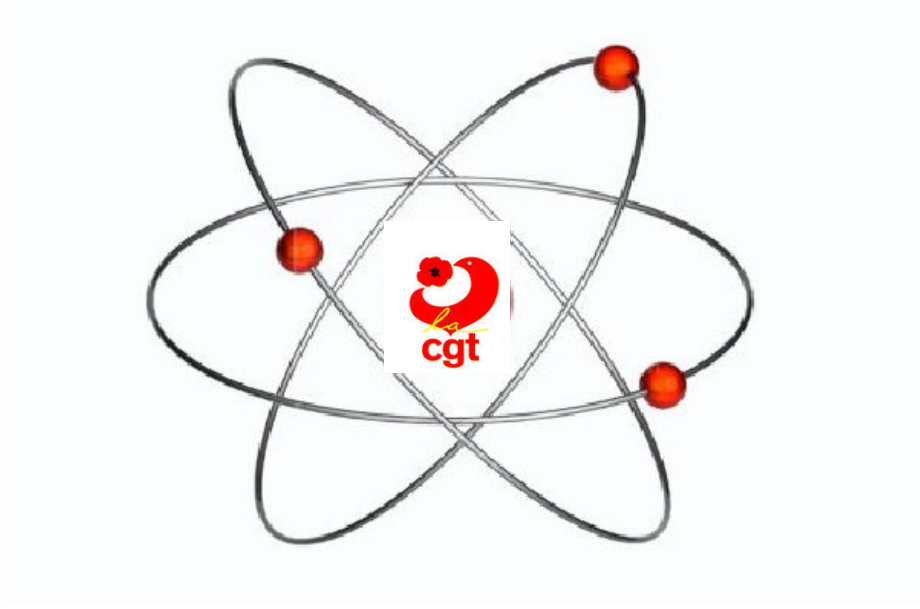

N° 1 mois 2012

# L'Electron Rouge

**Bulletin d'information des adhérents de la C.G.T. du C.H.I.C. de Cornouaille**

Le Choc-Infos journal interne du syndicat CGT du CHIC Cornouaille Quimper. Il est destiné aux agents de l'établissement, il se veut une mosaïque ouverte et transparente.

Comité de rédaction :

Les membres de la C.G.T.

Mail : .....

Pour tout autre renseignements contacter le local CGT. Permanences le mardi et le jeudi 9h00-17h00

La C.G.T du C.H.I.C est heureuse de vous annoncez la création du journal d'informations générales et locales pour les adhérents. Vous avez la possibilité d'intervenir de proposer des idées, des articles, des dessins des citations cet espace de libre échange est pour vous !!

**Santé** : « La santé est un état de complet de bien être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (def O.M.S.)

**Efficience** : L'efficience est la qualité d'un rendement permettant de réaliser un objectif avec le minimum de moyens engagés.

## Historique C.G.T. quelques dates

**1864** : Droit de grève acquis

**1884** : Loi Waldeck Rousseau légalisant les syndicats et abolissant définitivement la loi Le Chapelier (5/06/1791) interdisant toute forme d'organisation du monde du travail

**1890** : 1er Mai première célébration française et international de la journée d'action du 1 er Mai

**1895** : Congrès constitutif de la Confédération Général du Travail à Limoges

**1919** loi sur les conventions collectives, loi sur la journée de 8 H

**1936** : Accords Matignon : relèvement des salaires, loi sur la semaine de 40 H et 15 jours de congés payés extension des conventions collectives.

**1944** : Participation au programme national de la résistance définissant les nationalisations, la sécurité sociale et les comités d'entreprises.

**1968** : Grève Générale 7 millions de travailleurs en grève occupent leurs usines.

**1982** : Réduction de la journée de travail à 39 H, 5 ème semaine de congé payé et la retraite a 60 ans.

**2003-2010** :Mouvements sociaux contre les réformes des retraites

**2010** : recul de l'âge légal de la retraite a 62 ans

## Le S.M.I.C. d'hier à aujourd'hui

**1950** la naissance du S.M.I.G. Salaire Minimum Interprofessionnel Garantie, l'objectif est d'offrir aux employeurs la liberté de fixer les salaires tout en instaurant un garde-fou qui est ce salaire minimum dû à tout salariés. Il est fixé par décret en conseil des ministres. En 1952 il est indexé sur l'inflation. En 1970 le S.I.M.G se transforme en S.M.I.C. (Croissance). Sa mission est de rattraper son retard sur le salaire moyen des français. En 1982 la rigueur atteint le S.M.I.C. la hausse des salaires n'est plus indexée sur les prix mais sur un taux d'inflation prévue par le gouvernement. A partir de 2002, le S.M.I.C. est revalorisé tous les **1 er Juillet** de chaque années. A partir de 2007 la hausse du S.M.I.C. est limitée au minimum légal. Le taux est basé sur l'indice Insee des prix.

Le S.M.I.C. Européen : 21 des 27 pays membres de l'union européenne disposent d'un salaire minimum légal. Ce dernier varie fortement, de**122** euros brut par mois en **Bulgarie** à **1752** euros brut au **Luxembourg**. En **France** il est de **1365** euros brut. Toutefois à niveau de vie comparable les écarts sont moindres.

**Point de vue C.G.T** : La C.G.T. demande une hausse du S.M.I.C.à 1700 euros brut car les dépenses dites de contraintes constituent une charge très importante pour les revenus modestes. Les dépenses dites de « contraintes » sont celles auxquelles on ne peut échapper sans subir de pénalités (loyer, électricité….).

# Conseil de la vie sociale

Institué par la loi du 2 Janvier 2002, le conseil de vie sociale est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil. C'est un lieu d'échanges, d'écoutes et d'expressions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequelle est accueillis l'usager. Le conseil est une instance qui doit fonctionner de manière démocratique.

Au chic, le conseil de la vie sociale se réunit une fois par trimestre pour les EHPAD. Il comporte 20 membres répartis en 4 collèges incluant des représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire dont 2

Médecins et 2 membres du conseil d'administration de Quimper et Concarneau.

Ainsi que des représentant syndicaux qui sont présents pour veiller aux intérêts du personnel pour que les discutions et les décisions n'aillent pas l'encontre du personnel en termes de conditions de travails, de respect des agents.

Le mandat des membres est fixé à trois ans.

A chaque réunion sont discutés des avis et propositions concernant :

¤ Organisation intérieur et de la vie quotidienne

¤ Les activités, les animations sociaux culturelles

¤ Les services thérapeutiques

¤ L'entretien des locaux

¤ Les projets de travaux et d'équipement

¤ La nature et le prix des services rendus

**Jurisprudence** : La jurisprudence désigne l'ensemble des décisions de justice relatives a une question juridique.

**C.L.A.C.T.** : Contrats locaux d'amélioration des conditions de travail sont des moyens supplémentaires pour les établissements de recevoir de l'argent de l'A.R.S.

# Droit de retrait

L'article L.4131-3 nouveau du code du travail, dispose qu' « Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux ».

Le droit de retrait permet à un agent de cesser son travail, mais ne pas le quitter, en présence d'un danger grave ou imminent pour sa vie ou sa santé ou si il constate une défectuosité dans les systèmes de protection. Peu importe que le danger soit réel ou pas. Il suffit que la crainte du salarié soit légitime, qu'il soit de bonne foi (Cass. Soc. 17 octobre 1989. Liaisons soc n°6301 : Cass. soc. 9 mai 2000. Dr social 2000,.p778).

Comment reconnaît-on déjà les thermomètres pour la bouche et ceux pour le rectum ?

# LA VIE AU C.H.I.C…

**C.A.P.** : Commission administrative paritaire

**C.M.E.** : Commission médicale d'établissement

**QUELQUES CHIFFRES**

**700 REPAS SONT SERVIS PAR JOURS EN SEMAINE**

**1300 REPAS PAR JOUR POUR LES PATIENTS DE QUIMPER CONCARNEAU**

**23 PERSONNES PAR JOUR ASSURE CE SERVICE EN CUISINE DE 6H à 21 H**

## C.H.S.C.T.

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail est la seule instance de représentation du personnel compétente en matière de prévention et de santé au travail. Il est présidé par le directeur de l'établissement, des membres délibérants représentant le personnel non médical désigné par les organisations syndicales suite aux résultats des élections professionnelles aux C.A.P.* départementales et un représentant des médecins qui est désigné par la C.M.E.*.La mission principale du C.H.S.C.T. est d'assurer :

- la protection et la sécurité des salariés

-l'amélioration des conditions de travail, notamment pour les femmes enceintes

-l'observation des dispositions légales et réglementaires

-l'analyse et la conduite d'enquête relatives aux risques professionnels

-donner un avis sur les travaux, l'aménagement des postes de travail, le rapport annuel et le bilan annuel de prévention, le bilan social.

Les membres du C.H.S.C.T. peuvent déposer un droit d'alerte quand un danger grave et imminent est constaté pour les agents et convoquer un C.H.S.C.T. extraordinaire dans les 24 h.

Le C.H.S.C.T. se réunit au moins tous les trimestres. Toutes les questions sont à préparées et envoyées 3 semaines avant la réunion. Les dates des prochains C.H.S.C.T. du chic sont le 19 juin, le 18 septembre, le 13 novembre.

**Si vous avez des questions n'hésitez pas à les transmettre au syndicat qui fera le nécessaire**

PAROLES DE LECTEURS lettres ouvertes, ou articles…
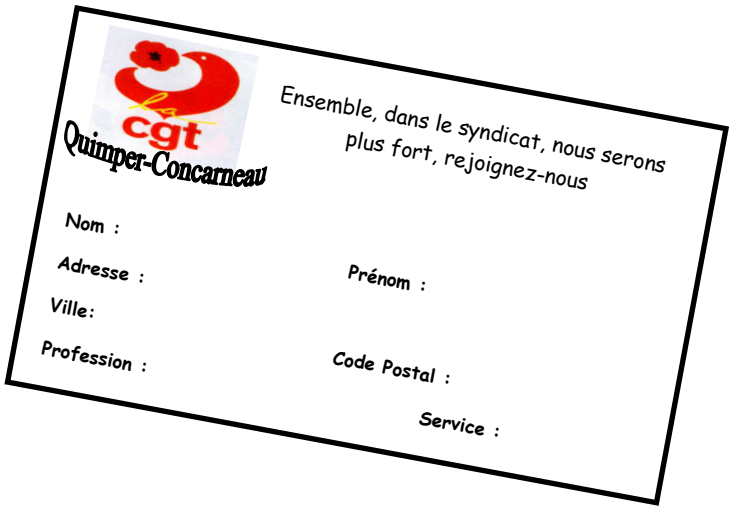
n'hésitez pas à nous faire part de vos idées, vos réactions ou témoignages pertinents sur la vie quotidienne au travail.